

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Corres, ondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 18 NOVEMBRE 1845.

La cour royale de Lyon a fait sa rentrée mercredi dernier. La mercuriale écrite par M. Massot a été lue par M. Cochet; M. l'avocat général avait pris pour texte cette grave question : *Quelle doit être l'intervention du législateur dans les conditions du travail?* Mais comme il ne voulait pas qu'il y eût un seul moment d'illusion sur le système adopté par lui, il avait dès le début laissé parfaitement deviner les attaques dont allaient être l'objet ceux qui ne croient pas que le pouvoir doive abandonner l'industrie, le travail à l'anarchie dans laquelle l'un et l'autre se débattaient aujourd'hui.

A entendre M. Massot, les couleurs sous lesquelles on peint les souffrances des travailleurs sont forcées; il n'y a point de vérité dans le sombre tableau dont on cherche à effrayer la société, et, après tout, il est facile de peindre en termes brillants, avec des images émouvantes, la misère du présent. — Mais, s'écrie le magistrat, il y en avait-il moins dans le passé? Ces mots suffiraient à faire juger l'œuvre. Les utopistes d'aujourd'hui ne sont-ils pas bien difficiles en effet, bien exigeants, de vouloir pour les masses plus de bonheur qu'il n'y en avait autrefois? L'humanité va progressant, les lumières se répandent, la science fait des conquêtes, les droits politiques de la bourgeoisie, qui en était autrefois privée, sont écrits maintenant dans nos lois; toutes les classes, moins une, ont vu s'améliorer leur sort. N'avons-nous pas grand tort de demander que celle-là participe aux avantages, aux conquêtes des autres? N'est-ce pas folie à nous de prétendre que la société ne reposera sur des bases solides que lorsqu'elle s'occupera du sort de tous, qu'elle ne permettra pas que les uns soient exploités par les autres?

M. l'avocat général, pour prouver que le peuple a toujours été malheureux, remonte à l'esclavage ancien, aux serfs de Charlemagne, à la peinture de la misère du peuple faite par Vauban dans son projet de dime royale; il constate que les souffrances sont aujourd'hui moins grandes, ce qui est vrai; il avoue que les travailleurs ont encore à poursuivre de grandes améliorations dans leur sort; mais, dit-il, l'avenir est, pour eux comme pour tous, plein d'espérances et de promesses. L'avenir, ne nous abusons pas, n'est qu'un mot, et il ne nous apportera que déceptions, si nous ne le préparons pas, si nous ne le faisons pas. L'avenir! Et pourquoi serait-il meilleur, si le présent ne fait rien dans le but de l'améliorer? Pourquoi réaliserait-il des espérances, si vous ne l'aidez pas aujourd'hui de vos efforts? L'avenir! C'est là un argument de fatalistes qui ne veulent rien tenter pour rendre le présent plus heureux. Pourquoi ne pas monter en chaire et présenter au peuple l'espérance du paradis comme la récompense des souffrances de la terre? Si c'est là le rôle du prêtre, dont la mission est de consoler, est-ce le rôle de ceux qui entendent gouverner les hommes avec les lois faites par les hommes?

Mais à quoi bon songer à l'avenir? Qui donc pourrait sérieusement se plaindre, quand il y a en France, comme le dit M. Massot, six millions de familles attachées au pays par le lien puissant de la propriété? Hélas! M. l'avocat général a beaucoup dit, car il a beaucoup copié; il s'est inspiré des hommes qui, sous prétexte de défendre la liberté du travail, prêchent le statu quo, l'immobilité; il a emprunté à M. Dunoyer un de ses arguments les plus subtils, à M. Reybaud ses déclamations contre les socialistes; il aurait dû jeter un regard sur un article dans lequel un de nos plus habiles écrivains, Pierre Leroux, traite précisément des six millions de cotes inscrites sur les registres des contributions directes; il aurait vu à quel chiffre minime descendent la plupart de ces cotes, et combien peu de familles sont véritablement propriétaires, combien peu trou-

vent dans les revenus du sol fécondé par leurs travaux des ressources suffisantes. Il ne suffit pas d'insérer un chiffre dont l'élévation peut produire quelque effet; il importe, pour être exact, de le décomposer, d'en faire connaître la juste valeur.

Nous avons dit que M. l'avocat général se souvenait des études de M. Reybaud sur les socialistes; en effet, il attaque tour à tour les hommes qui émettent des idées dont la discussion peut avoir quelque influence sur la société, les communistes, les saint-simoniens, les fouriéristes. Un écrivain, M. Buret, a fait un livre sur le sort des classes laborieuses; il propose des mesures pour arriver à l'association. M. Massot le combat jusques dans ses recherches pour arriver à une amélioration quelconque; il ne veut pas de la fixation d'un minimum de salaire; il n'accepte pas le partage des bénéfices entre le capitaliste et le travailleur; il condamne enfin tout ce qui a été proposé jusqu'ici pour rendre meilleur le sort des ouvriers, et il le condamne toujours par la même conclusion, à savoir, que le travail diminuerait, que les débouchés se fermentaient par suite de l'application.

Lorsque tant d'économistes proposent des moyens analogues, comment M. l'avocat général peut-il prétendre avoir raison contre tous? Que sait-il, que sait-on des résultats qui seraient obtenus? Aucun des systèmes proposés n'a été expérimenté; qui peut dire d'une manière précise ce qui découlerait de leur application? Le présent est mauvais, l'état actuel de l'industrie ne satisfait pas aux besoins des travailleurs; le nier, c'est nier l'évidence. Laissez donc expérimenter un système, et attendez que ses conséquences naturelles se développent, puissent être appréciées; la société n'y peut rien perdre.

Mais M. l'avocat général devait conclure; il lui fallait de toute nécessité répondre à la question qu'il s'était posée dès le principe, dire quelle devait être l'intervention du législateur dans les conditions du travail. Après avoir attaqué tous les systèmes, il fallait en proposer un, le présenter, le développer. Les travailleurs ne tiennent pas à adopter les plans de telle ou telle école; ils prendront le meilleur. Mais, hélas! M. l'avocat général, si prompt à la critique, n'a rien à proposer; l'intervention du pouvoir se borne à garantir les droits, écarter les entraves au travail libre et régulier, arrêter les prétentions iniques, réprimer les fraudes, punir les abus, assurer à chacun protection et sécurité. Voilà dans quels lieux-communs M. Massot enferme le rôle du pouvoir. C'est là tout pour le présent; quant à l'avenir, les salles d'asile, les écoles de l'instruction primaire, les caisses d'épargne, voilà les remèdes qu'il propose. On voit qu'il ne s'est pas mis en frais d'imagination; mais c'est flatter très finement le pouvoir.

On ne dit pas assez aux classes pauvres, s'écrie M. Massot, que le mouvement social est soumis à des lois impérieuses, que nulle organisation n'est capable de les faire passer, tout-à-coup et sans efforts, de la misère à la richesse. Et qui a prétendu, s'il vous plaît, que les ouvriers passeraient sans efforts de la misère à la richesse? Qui a songé à leur dire cette absurdité? Quand ils écrivaient sur leurs drapeaux : *Vivre en travaillant*, émettaient-ils une pensée par trop ambitieuse? Révaient-ils la richesse tout-à-coup et sans efforts? Ne préteux donc pas aux hommes d'autres pensées que les leurs; ne dites donc pas qu'on ne leur répète pas assez ce qu'ils savent, ce qu'ils ont proclamé dans une circonstance solennelle. A quoi bon se débattre dans le vide?

Si l'on y regardait de près, dit encore M. l'avocat général, il est bien peu de maux qui ne puissent, dans une certaine mesure, de près ou de loin, être imputés à ceux qui les subissent. Ces paroles-là sont bien cruelles. Comment! ces malheureux ouvriers, pleins d'activité, d'intelligence, qui, malgré un travail

forcé, constant, peuvent à peine donner du pain à leur famille, seraient les seuls à qui il faudrait imputer les maux qu'ils souffrent! Les malheureux enfants que la misère force leurs parents à faire travailler avant l'âge, qui seront contraints d'adopter un état pour lequel ils ne se sentaient pas de dispositions, mais qui pourvoira à leurs premiers besoins, ceux-là devront être considérés comme les auteurs de leurs maux! On peut avoir le malheur de penser de telles choses, mais il faudrait les garder pour soi.

En somme, le discours de M. Massot a nécessité beaucoup d'études; on le voit, M. l'avocat général s'est nourri des travaux des économistes, il a suivi le mouvement des idées de notre époque. Nous regrettons qu'il en ait tiré des conclusions si contraires à la vérité, qu'il n'ait pas mis au service d'une meilleure cause des connaissances réelles, son style concis et nerveux.

Paris, le 16 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le canon a retenti de nouveau ce matin pour annoncer à la capitale l'heureuse délivrance de M^{me} la duchesse d'Aumale. C'est hier, à huit heures moins un quart du soir, que cet événement s'est accompli. La princesse a mis au monde un enfant du sexe masculin, qui, d'après les ordres du roi, prendra le nom de prince de Condé.

M. le duc d'Aumale ne s'attendait pas à un accouchement aussi prochain, car il était à Compiègne en partie de chasse. Informé par le télégraphe des premiers symptômes d'accouchement de sa femme, il a pu arriver assez à temps pour y assister.

Le prince de Condé est le onzième petit-fils du roi. Nous ne pensons pas qu'il existe une seule famille en France dont le chef compte ainsi onze petits-fils. Pour les hommes qui ont foi au principe de l'hérédité monarchique, la dynastie d'Orléans doit paraître aujourd'hui assurée d'un avenir indéfini.

— Nous allons voir recommencer la discussion entre la *Presse* et l'*Epoque*. Le retentissement qu'a eu le procès fait par M. Norman, constructeur de machines, à M. Félix Solar, gérant de l'*Epoque*, pour obtenir le paiement de deux presses qu'il lui avait livrées, ce retentissement a produit un effet tellement fâcheux que l'*Epoque* croit devoir donner aujourd'hui sur sa situation quelques détails qui ont pour objet de rassurer ses actionnaires. Il résulte de ces détails que l'*Epoque* a aujourd'hui 3,750 abonnés à Paris et 6,142 dans les départements. Les ventes qui ont lieu sur la voie publique, dans les divers dépôts établis chez les épiciers et les marchands de galettes de Paris, les numéros envoyés gratuitement aux actionnaires, les échanges, le service gratuit aux correspondants et aux rédacteurs, tout cela, d'après le dire de l'*Epoque*, porte son tirage journalier à 14,686.

Jusqu'à ce jour, l'*Epoque* avait inséré, en tête de sa feuille et en caractères très apparents, qu'elle se tirait à 20,000 exemplaires. En présence du compte-rendu qu'elle présente aujourd'hui, l'*Epoque* a dû faire disparaître cette mention, qui l'eût convaincue de mensonge ou de gaspillage.

Du reste, que l'*Epoque* tire à tel ou tel nombre d'exemplaires, la question à régler entre elle et ses actionnaires n'est pas là. De son propre aveu, elle est en perte sur chaque abonné. Elle n'a compté que sur le produit de ses annonces pour couvrir cette perte. Or, de son propre aveu encore, les annonces qu'elle a reçues jusqu'à présent ne lui assurent guère qu'un produit de 144,000 fr. pour sa première année. Il y a loin de là aux 500,000 f. et même au million que devaient produire 4,000 lignes d'annonces par numéro.

Enfin, ce qui nous paraît plus clair et plus significatif que tous les chiffres que présente l'*Epoque* pour embellir sa situation, ce sont les deux paragraphes suivants, que nous trouvons parmi les explications présentées par elle pour rendre courage et confiance à ses actionnaires :

« Nous informons nos actionnaires que le second versement de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 NOVEMBRE.

JOSEPH LABATUT.

Recommander à la foule blasée, ou défiante, ou indifférente, un nouveau poète, est une tâche délicate et difficile. — Encore un génie! s'écrient les uns, un génie inconnu ou méconnu! un génie imprimé sous couverture jeune ou rose, et à qui, en tête du volume, quelque écrivain en renom promettra complaisamment l'immortalité! — Que nous parlez vous de poètes? disent les autres; les poètes aujourd'hui sont, non pas une des sept plaies d'Egypte, mais la plus grande plaie du monde entier. MM. de Lamartine, Hugo, et quelques autres modernes, nés d'André Chénier, de Millevoye, d'Young, ont été eux-mêmes les pères de toute une génération de rimeurs épiques et personnels, chantant leur *moi* sur tous les tons, murmurant aux rochers leurs malheurs imaginaires, bien monotones presque tous. — Nous devinons! diront ceux-là; vous allez nous vanter quelque pauvre ouvrier qui, durant ses loisirs et lorsque repose son rabot, sa truelle ou son tranchet, reprend sur un autre mode les chants de Béranger.

Non, détrompez-vous. Le jeune homme dont nous voulons vous entretenir n'est pas un instant une de ces natures privilégiées qui ont grandi dans l'isolement, sous le souffle du malheur, et qui ne connaissent d'elles-mêmes que leurs infortunes. Nous ne vous dirons pas à qui il faut le comparer; ce n'est ni à Chatterton, ni à Hégésippe Moreau, ni à Escousse; il nous semble qu'il est encore plus digne d'intérêt, parce qu'il lutte avec énergie contre la plus affreuse fatalité. Nous raconterons, vous jugerez.

Un soldat français, fait prisonnier dans la Péninsule par les Anglais, avait été transporté à Malte. Les événements le conduisirent à Messine, où, libre, s'établit. Il épousa une jeune et belle Sicilienne. De cette union naquit Joseph Lafon-Labatut.

Joseph n'avait pas cinq ans lorsque son père, tourmenté par ce mal du pays qui nous gagne tôt ou tard, à quatre pas du sol natal comme au mi-

lieu des groupes d'îles de l'Océanie, sous les rayons joyeux d'un soleil sicilien aussi bien que dans les steppes de la Sibérie, éprouva l'impérieux besoin de revenir en France. Il est si amer le pain de l'exil! Elle est si douce l'heure où l'on entend la langue nationale parlée autour de soi, où l'on revoit la rue, la place publique qui vous ont vu tout enfant! Ce moment-là fait oublier quinze ans d'épreuves.

Mais ces épreuves n'étaient pas finies. L'ancien soldat venait de toucher à Gibraltar; la peste atteignait sa jeune femme, et l'enfant, sur ce rocher maudit, embrassa sa mère pour la dernière fois.

La traversée avait été aussi longue que coûteuse, et lorsque les deux pauvres voyageurs débarquèrent à Calais, mornes et affligés, le pécule commun était à peu près épuisé. L'hiver sévissait dans toute sa rigueur; il leur restait plus de deux cents lieues à faire à pied, dans la neige, pour arriver à la ville natale de l'ex-prisonnier, au Bugue, dans le Périgord. Le père se mit en marche, et quand l'enfant, les pieds meurtris et gonflés par le froid et par la terre durcie, s'arrêtait vaincu par la douleur qui lui arrachait des larmes, le père l'enveloppait dans sa capote, le chargeait sur son épaule et parvenait ainsi à la couchée voisine. *Son fardeau le soutenait*, pour employer une touchante expression de Ducis.

Enfin, voilà Paris : c'est presque la moitié du voyage. Un Dieu consolateur les conduisit chez l'illustre auteur des *Templiers*, chez M. Raynouard. Là un ami leur ouvrit ses bras et leur donna sa bourse, où ils puisèrent de quoi achever leur voyage.

Le père et l'enfant entrèrent enfin dans la petite ville du Bugue. Une famille honorable et pauvre leur tendit les bras; mais elle ne pouvait guère que les plaindre, après leur avoir donné les premiers secours que l'indigence elle-même sait, souvent mieux que la richesse, trouver et offrir.

Joseph débutait dans la vie, et déjà sa mère lui avait été enlevée. Le sort lui gardait d'autres coups. Bientôt son père mourut aussi, laissant le jeune enfant orphelin, abandonné aux chances de la misère. Une digne femme, sans fortune, mais riche de cœur, le recueillit chez elle, devint sa seconde mère, et, tant bien que mal, lui apprit à lire dans un vieux volume des *Fables de La Fontaine*. Joseph s'essaya aussi à écrire, et il se mit à copier les titres des fables. Il se forma ainsi une écriture en caractères

moulés qui n'était pas sans régularité. C'est après ces douleurs et durant ces premiers étonnements de son intelligence qu'il entra dans sa huitième année. Un vieux curé d'un village voisin l'avait vu, et, tout ému de pitié, il voulut se charger de lui. L'enfant dut quitter sa bienfaitrice pour suivre un véritable ami. Aussi fut-il presque heureux pendant les quatre années qu'il habita le modeste et paisible presbytère. Je dis presque heureux : il avait le pain de chaque jour, des vêtements pour chaque saison, le calme de l'innocence, les arbres du jardin qui lui versaient l'été une ombre rafraîchissante, le foyer pétillant quand soufflait la bise de l'hiver; mais le souvenir de sa mère expirant à Gibraltar et de son père la suivant bientôt dans l'éternité ne devait-il pas jeter une ombre, mais une ombre glacée, à travers les pensées limpides et sereines de l'adolescent?

La circonstance la plus insignifiante en apparence est souvent le point de départ de toute une destinée; elle arrache un cri prophétique à l'esprit qui s'ignore et qui d'un coup d'aile brise en quelque sorte sa chrysalide. Labatut, furetant parmi les quelques volumes poudreux qui étaient toute la bibliothèque du bon curé, découvrit sur une vieille armoire un livre bien jaune, bien enfumé, bien vénérable par son âge : c'était une traduction de l'*Illiade* d'Homère. Quel trésor! Assister du fond du presbytère silencieux à ces terribles combats de demi-dieux : Ulysse et Ajax, Achille et Hector, et ces débris superbes, et ces grands coups de lance portés par les héros de Troie et de la Grèce! Quel spectacle! quelle ivresse! Joseph sentit s'allumer dans sa poitrine comme une flamme céleste, et une voix crier en lui : « Et moi aussi je suis artiste! » Ses doigts frémissants cherchent l'argile du bord du fossé, et reproduisent, comme si David (d'Angers) les guidait, les créations de l'immortel rhapsode dans leur fierté sauvage. Sa main saisit un charbon dans l'âtre, et crayonne les mêmes figures sur toutes les murailles. Celui dont le brave curé avait songé sans doute à faire un jeune lévite, était né sculpteur, dessinateur, artiste.

Le malheureux! il oubliait les réalités de la vie et la fatalité qui le poursuivait. La mort avait fauché sous ses yeux son père et sa mère, le bon prêtre quitta aussi l'orphelin pour retourner à Dieu. Plus d'abri pour Joseph, plus de pain, plus rien!...

Cependant, l'ami qui avait tendu une main fraternelle au père de Joseph

30 f. par action, exigible depuis le 1^{er} novembre, devra être effectué immédiatement chez MM. Beudin, banquiers, rue de Provence, 13.

Quant aux actionnaires débiteurs de la société, et débiteurs, nous pouvons le dire, très solvables, une mise en demeure leur est faite, et ils auront à effectuer le second versement en même temps que le premier.

Plusieurs ingénieurs et plusieurs manufacturiers, occupant une place élevée dans l'industrie, viennent de former le projet d'un congrès des producteurs principaux de la France.

Non seulement toutes les industries, mais encore tous les centres de production seront représentés dans ce congrès; du moins, à ce qu'annonce le *Moniteur industriel*, à qui nous empruntons cette nouvelle, un appel sera fait à toutes les industries et à tous les centres de production.

Le comité provisoire du congrès des producteurs de la France n'est pas encore constitué. Plusieurs adhésions à réclamer ne sont pas encore demandées; mais, dès aujourd'hui, le *Moniteur industriel* indique un certain nombre de noms considérables comme faisant partie du comité provisoire, et il annonce que très incessamment il fera connaître non seulement la constitution définitive de ce comité, mais encore le programme des principales questions à discuter par le congrès.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance suivante, datée de Saint-Cloud, 15 novembre. Cette ordonnance intéresse un grand nombre de membres de l'Université, et c'est ce qui nous détermine à la reproduire.

« Art. 1^{er}. Les professeurs titulaires d'histoire sont élevés au premier ordre à dater du 1^{er} janvier 1846.

« Art. 2. Dans les collèges royaux de Paris et dans ceux des collèges royaux des départements qui ont un agrégé spécial d'histoire, cet agrégé prend le titre de second professeur d'histoire. Il appartient au second ordre, et participe immédiatement au traitement éventuel, le traitement fixe restant imputé provisoirement sur les fonds du collège.

« Art. 3. Les agrégés chargés dans les collèges royaux de Paris de la troisième partie de l'enseignement historique, et ceux qui pourront en être chargés dans les autres collèges royaux, prendront le titre de troisièmes professeurs d'histoire. Ils appartiennent au troisième ordre, et participent au traitement éventuel, le traitement fixe restant provisoirement imputé, partie sur les fonds de l'agrégation, et partie sur les fonds du collège.

« Art. 4. Les professeurs de mathématiques élémentaires sont élevés au second ordre à dater du 1^{er} janvier 1846.

« Art. 5. Les règles appliquées au traitement des agrégés divisionnaires dans les collèges royaux de Paris leur sont applicables dans les collèges royaux des départements. Lorsque des divisions auront duré trois ans, les agrégés divisionnaires qui en seront investis, ou ceux qui y seraient nommés, prendront le titre de professeurs divisionnaires. Ils auront droit au traitement fixe, qui restera imputé provisoirement sur les fonds du collège, et pourront être institués définitivement sous la réserve du maintien des conditions réglementaires du doublement des classes.

« Art. 6. Dans les collèges royaux de Paris et dans ceux des autres collèges royaux qui auraient des agrégés spéciaux chargés soit de mathématiques accessoires, soit d'une philosophie ou d'une rhétorique supplémentaire, ces agrégés auront droit, indépendamment du traitement d'agrégation, au traitement fixe des professeurs du troisième ordre, imputé sur les fonds du collège. Après cinq années d'exercice, ils pourront être admis au boni.

« Art. 7. Les maîtres d'études surnuméraires jouiront à l'avenir de la moitié du traitement des maîtres d'études titulaires.

« Art. 8. En attendant qu'il puisse être attaché des agrégés spéciaux aux collèges royaux pour les conférences des maîtres d'études, un des fonctionnaires de chaque collège sera chargé immédiatement de ce service par le recteur sur la présentation du proviseur. Il recevra, sur les fonds du collège, une indemnité dont le taux sera fixé par le grand-maître en conseil royal de l'instruction publique, et dont le chiffre sera porté, en cas d'insuffisance des fonds du collège, au budget de l'Etat.

« Art. 9. Le nombre des places d'agrégés mises au concours chaque année sera augmenté de trois en 1846 pour tous les ordres d'agrégation. A chacune des années suivantes, l'augmentation sera d'une place au moins pour chaque agrégation, jusqu'à ce que le nombre des agrégés soit suffisant pour les besoins du service dans chaque enseignement. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIÈRE.

4^e SESSION ORDINAIRE.

Séance du 10 novembre 1845.

Présents : MM. Barre, Bermond de Vaulx, Bernard, Chatanay, Chenavard, Colomb, Fayolle, Fournel, Genoudet, Grillet, Hénon, Horand, Lornage, Louvier, Milliat, Million, Remy, Sauvignat, Thevenin.

M. le maire annonce qu'une indisposition empêche M. Poulat d'assister à la séance.

et à Joseph aussi, quelques années auparavant, lors de leur passage par la capitale, ayant fait récemment un voyage dans le Périgord, avait revu l'enfant et apprécié sa précocité merveilleuse, son aptitude à deviner ce que les enfants n'apprennent d'ordinaire qu'avec beaucoup de difficultés. En apprenant l'affreux isolement où Joseph était laissé, il ne consulta point ses propres ressources, qui étaient bornées, et appela l'orphelin à Paris, près de lui. Le voilà dans la ville des grandes douleurs et des joies ineffables, des tortures inouïes et des suprêmes félicités, des chutes profondes et des triomphes sublimes, des plus saintes vertus et des vices les plus abjects, dans la cité où l'homme qui reste pur et courageux dans la souffrance au milieu de tant de bonheurs immérités, est d'une trempe peu commune. Mais Joseph pouvait-il avoir de nouvelles peines à combattre dont il ne triomphât point ? Il avait vu la mort abattre à ses côtés tout ce qui lui était cher ; quels coups pouvaient encore lui être réservés qu'il neût en état de supporter désormais, malgré sa sensibilité facile à s'émouvoir ?

Un ami de sa nouvelle famille d'adoption, M. Sudre, dessinateur habile, s'offrit à cultiver les dispositions de Joseph et à le préparer pour l'atelier de Gérard.

En même temps son appui, son guide dans le labyrinthe parisien, sachant que l'artiste ne parviendrait à la renommée et à une honnête aisance qu'après avoir subi les plus dures privations, voulait, dans sa prévoyante sagesse, qu'il apprît une profession plus modeste, mais qui assurât son existence. Il le conduisit chez un imprimeur-lithographe à qui il compta le premier mois d'apprentissage. Quand il se présenta pour payer le second mois, l'imprimeur refusa : « Ma conscience, dit-il, ne me permet pas d'accepter ; mon nouvel élève est déjà un de mes bons ouvriers ; il est capable de gagner par jour de quatre à cinq francs. »

Joseph pouvait donc entrevoir avec quelque certitude matérielle sa propre valeur ; il consacra dès lors tout son temps à la peinture, et cependant, les six mois qui suivirent, il se livra aux études les plus opiniâtres, avançant à pas de géant, lui encore enfant, dans la noble carrière où il n'eût prouvé qu'un regret, celui de ne pouvoir apporter aux pieds de sa mère, de son père, du bon curé, les prémices de sa gloire naissante !

Malheur !... Un jour, Joseph revient de l'atelier les yeux enflammés et

M. Remy fait valoir les motifs d'absence de M. Huvel.

M. Bermond de Vaulx prend la plume comme secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

La discussion est ouverte sur l'article 4 de l'ordre du jour : *Frais de casernement*.

M. Grillet persiste à demander que M. le ministre de la guerre soit prié de maintenir le prix de l'abonnement à la somme de 8,183 fr. Il fait ressortir combien est encore saignante, pour la commune, la plaie des inondations de 1840, l'impossibilité de réprimer complètement la fraude et par suite de l'inachèvement des fossés d'enceinte. Il ne pense pas que le gouvernement puisse se refuser à accorder cette satisfaction à la ville de la Guillotière, qui s'est imposé les plus grands sacrifices pour activer les travaux de fortification, malgré la position critique de ses finances et les charges énormes auxquelles elle est dans l'obligation de faire face.

Le conseil adopte cette proposition, malgré les observations de MM. Million, Bernard et Thevenin.

M. le maire donne communication de la lettre par laquelle M. Octave Vincent, avocat de la ville, engage le conseil à transiger relativement à la réclamation de MM. Vindry et Pansu.

Le conseil est d'avis dès lors qu'il y a lieu de régler les intérêts réclamés, et de payer sans recourir aux voies judiciaires.

Les rapports sur les affaires qui figurent aux articles 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour n'étant pas terminés, la discussion de ces articles est renvoyée à une autre séance.

M. Bermond de Vaulx expose, relativement à l'article 15 : *Impôt à mettre sur la race canine*, que depuis quelques années les malheurs causés par les chiens féroces et hargneux sont tellement fréquents, et que les cas d'hydropisie se multiplient de telle sorte, qu'il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures pour arrêter un état de choses qui devient effrayant.

M. Bernard appuie la proposition de M. Bermond de Vaulx, en rappelant que dans sa dernière session le conseil général a émis un vœu qui a pour objet la même proposition.

Le conseil émet le vœu que le gouvernement propose une loi pour mettre un impôt sur les chiens et pour interdire la divagation des chiens de la race dite *bonle-doghe*.

Relativement à l'établissement d'un bureau de change des billets de banque, M. Bermond de Vaulx, après avoir développé les avantages que le commerce et les habitants trouveront dans la création de ce bureau ; propose d'émettre le vœu que la banque de Lyon établisse deux bureaux de change à la Guillotière, indépendamment de celui qui existe déjà chez le percepteur.

Le conseil adopte la proposition de M. Bermond de Vaulx, et invite M. le maire à faire les démarches nécessaires pour obtenir de MM. les directeurs de la banque de Lyon, la création de deux bureaux de change gratuits des billets de la banque de Lyon ; dont l'un serait établi place Louis XVI, et l'autre sur le cours de Brosses.

Le conseil renvoie à la commission du budget le dossier de l'affaire relative à l'achèvement de l'église Saint-Louis.

La discussion sur les articles 18 et 19 de l'ordre du jour est renvoyée à une autre séance, attendu que la commission n'est pas encore en mesure de présenter son rapport.

En ce qui concerne l'article 20 : *Rigoles pavées à établir sur l'avenue des Noailles*, le conseil invite l'administration à faire dresser par M. l'architecte-voier le devis de la dépense que nécessiteraient les rigoles pour statuer ultérieurement sur les travaux à exécuter.

La séance est levée.

CONGRÈS MÉDICAL.

Séance du 13 novembre à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

PRÉSIDENCE DE M. FORGET, VICE-PRÉSIDENT.

Section de Médecine.

Nous avons donné les propositions de la commission n° 11. Ces propositions ont été acceptées à la séance d'hier et à celle d'aujourd'hui avec les modifications suivantes :

1^{re} Les médecins des hôpitaux seront nommés pour quinze ans, dont cinq ans de stage dans les hôpitaux. Ils pourront concourir de nouveau.

2^{re} Des médecins particuliers nommés au concours seront chargés de donner des consultations gratuites dans les hôpitaux.

M. Bernard-Latte, rapporteur de la commission n° 12 sur les associations, a la parole. Il propose une association médicale large, libre et volontaire, venant en aide aux conseils médicaux pour moraliser le corps médical tout entier. Elle serait en même temps une association générale de bienfaisance, s'occupant des questions scientifiques les plus vastes, les plus générales. Chaque arrondissement aurait son association particulière se reliant à un centre commun à Paris ; c'est une grande et magnifique idée, qui mérite d'être réalisée, et qui à elle seule donnerait au congrès de 1845, malgré la faute d'hier, un éclat et une importance de premier ordre. Une telle association profiterait non seulement au corps, mais à toute la France ; combien il serait alors facile d'étudier la topographie médicale de notre pays, les épidémies, les constitutions médicales, etc. Eh bien ! qui le croirait ? celui qui compromettrait hier l'esprit libéral du congrès en lui faisant adopter par ses sophismes l'exclusion des médecins étrangers, celui qui, à l'extérieur, mettait à l'index le corps médical français, semblait vouloir aujourd'hui l'annihiler à l'intérieur. M. Malgaigne ne proposait rien moins à l'assemblée que la décapitation, c'est-à-dire d'accepter les associations par arrondissements, sans qu'elles eussent un centre commun à Paris. C'était un appel aux étroites passions de localité contre la capitale, c'était créer des individualités sans gouvernement, c'était demander l'isolement. Il y avait là une mauvaise pensée, le congrès l'a bien senti, et cette fois il ne s'est pas fourvoyé. Par un vote presque unanime, il a montré l'estime qu'il professait pour une proposition aussi captieuse.

Voici les résolutions qui ont été adoptées :

1^{re} Il sera formé, dans les départements, des associations libres en aussi grand nombre que possible, dans le double but du perfectionnement de la science et comme institutions de prévoyance.

2^{re} Ces associations se relieront à un centre commun à Paris.

sanglants. Le médecin appelé à la hâte ordonna un traitement prompt et énergique. Les frémissements se multiplièrent et se succédèrent ; Joseph endure tout. La vue ! la vue ! mon Dieu ! si vous la lui ôtez, mieux vaut le tuer ! Finissez-en avec lui ; cela est si simple ! Est-ce que tous les jours il n'y a pas, dans ce monde, des centaines d'êtres humains qui doivent à une mort subite et sans agonie les bienfaits du repos éternel ? Vous lui devez le repos, il l'a chèrement acheté... Le médecin jure que le ciel bleu, que l'air doux du Midi, que le pays de sa famille sont nécessaires au malade ; il quitte ses camarades, ses nouvelles affections, ses toiles, ses couleurs ; il part pour le Bugue, et là, quand il a revu les lieux de son enfance, l'affreux voile qui couvrait ses yeux s'épaissit... la nuit devient plus noire autour de lui... Joseph est aveugle !... A l'âge de quatorze ans, aveugle pour toujours !

On m'a dit que le désespoir du jeune artiste avait été terrible, quand il ne lui fut plus possible de garder des illusions. Je l'ai cru sans peine. Il a dû crier sous cette fatalité qui tombait sur lui comme la pierre d'un tombeau. Il me semble qu'il a subi d'épouvantables insomnies, pendant lesquelles peut-être il a vu, des yeux du souvenir, les flots bleus caressant sous un soleil presque africain les pieds de lave de sa ville natale, il a entendu les chansons siciliennes qu'avait fredonnées sa jeune mère en agitant son berceau... Mais la Providence, en accumulant sur cette créature humaine tous les malheurs à la fois, lui avait donné en même temps la force de ne pas succomber, et la foi dans un autre vie dut se fortifier dans l'âme du jeune martyr du travail, à mesure que les douleurs se multipliaient en lui, et que se perdait l'espérance de goûter les joies de ce monde. N'en doutons pas, c'est cette foi qui l'a soutenu, c'est elle qui a empêché Joseph Labatut de se réfugier dans le suicide. Il a pleuré, il a rugi dans ses tortures ; il a supplié le Dieu sourd, le Dieu inexorable de lui rendre la vue, c'est-à-dire le droit de vivre, de gagner son pain, de jeter sur la toile sa pensée, ses sentiments, ses nobles passions, d'être indépendant, d'être quelque chose, et la pure clarté du jour n'a pu se réfléchir dans ses yeux éteints, et l'horloge a sonné midi et minuit sans qu'il y ait vu de différence !... Il a pleuré, mais il s'est raidi contre le sort, et dans sa résistance il a été sublime, il sera victorieux !

Un jeune chirurgien qui l'avait soigné au Bugue fut ému du triste sort

de cet enfant ; il le retint dans son ménage, et comme il voyait bien que le cœur de Joseph avait besoin, plus que ses yeux éteints, de remèdes pressants, il écouta ses lamentations déchirantes, et lui et sa jeune famille mélangèrent leurs pleurs à ceux de l'affligé. Quand sa clientèle ne l'éloignait pas de sa maison, il prenait un livre et tâchait de transporter l'esprit de Joseph hors du cercle de ses cuisiniers chagrins. Ce bon jeune homme était le père d'une petite fille, qui devait l'Antigone de l'aveugle. La voix de cette aimable enfant fut une céleste musique pour celui qui semblait abandonné du ciel ; il voulait lui rendre ce bienfait, et il s'occupa de cultiver ce tendre esprit, qui devait s'ouvrir aisément à ses leçons, car la sensibilité est une des clefs de l'intelligence. Mais cette tâche n'était-elle point au dessus de ses forces de Joseph ? Privé de ses yeux, il savait lui-même peu de chose ; il se rappelait seulement la plupart des fables de La Fontaine, et les récits du poète grec, du poète qui l'avait initié aux grandeurs de la poésie, et qui avait été aveugle comme lui. Il étudia, il coordonna ses idées, il se fit professeur, et bientôt la petite fille étonna la ville, tant elle avait admirablement profité des leçons du maître. Joseph avait ainsi payé la dette de l'humanité. Ce fut sans doute une de ses consolations de reconnaître qu'il pouvait être encore utile à ses semblables. Il fut bientôt à même de s'en convaincre ; plusieurs pères de famille lui confièrent leurs jeunes enfants, Labatut, apprenant lui-même, à l'aide de l'enfant du chirurgien, ce qu'il avait besoin d'enseigner, prépara ces jeunes esprits aux études du collège ; et aujourd'hui il pourrait détacher pour lui-même, à bon droit et non sans fierté, quelques feuilles des couronnes qui ont été décernées à ses anciens élèves.

Connaissiez-vous rien de plus touchant que ce jeune homme aveugle, puisant dans les livres, par les yeux d'un enfant qu'il a lui-même d'abord instruit, et reportant ensuite, à l'aide d'une méthode facile et claire qu'il s'était faite, ces notions dans l'esprit d'autres enfants ?

Joseph Labatut de peintre était devenu précepteur par nécessité ; mais les travaux même auxquels il dut se livrer pour être digne de cette dernière profession l'avaient ramené à son point de départ : La Fontaine, Homère.

Charitable.

Au moment où les hôpitaux de Lyon vont être réunis sous une même administration, nous croyons opportun de signaler quelques faits abusifs qui se passent dans le service des vénériens à l'hospice de l'Antiquaille.

Dans ce service, il est interdit aux malades d'introduire certaines provisions qui sont sévèrement consignées à la conciergerie ; pourtant tous les jours ces mêmes provisions et bien d'autres encore sont vendues dans la salle par le frère infirmier, et, nous le disons, avec un bénéfice énorme. De cela il résulte qu'avec de l'argent les malades rendent très souvent illusoire le régime prescrit par le chirurgien-major, et qu'ils peuvent, en mangeant des fruits verts, contrarier l'effet de leur traitement. Dans ce même service, on vend encore, avec un bénéfice de 50 0/0, des instruments indispensables de pansement, qui dans tous les hôpitaux sont fournis aux malades.

Nous avons vu des malades indigents rester, au vu et au su du frère vendeur, plusieurs jours sans pansement, faute de l'instrument nécessaire. Nous avons vu un malade vendre, pendant deux jours, la moitié de ses aliments pour réaliser la modique somme de 25 c., prix de cet objet.

Nous le demandons, un hospice doit-il être le lieu d'un commerce si mince et si peu charitable ? Cet impôt, à qui profite-t-il ? A l'administration ou au frère ? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, nous croyons inhumain de prélever une dime arbitraire qui pèse surtout sur la classe la plus pauvre des malades, sur ceux qui, non payants, ne peuvent sortir et se soustraire par là à ce monopole mercantile.

Le conseil de révision se réunira à la préfecture le vendredi 21 novembre, à midi, à l'effet de recevoir les remplaçants des jeunes soldats qui ont obtenu de M. le maréchal-de camp commandant la subdivision des sursis de départ. MM. les maires ont été invités à porter sans délai cet avis à la connaissance de ceux de leurs administrés qu'il pourrait intéresser.

L'assemblée générale des souscripteurs-fondateurs de la société pour l'instruction élémentaire du Rhône aura lieu dimanche prochain 23 novembre, à midi, dans la salle Henri IV, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre le compte-rendu des travaux de la société depuis la dernière assemblée et procéder au remplacement des membres sortants du conseil d'administration.

A partir du lundi 17 novembre jusqu'au mercredi 19 du même mois, MM. les électeurs qui n'ont pas encore reçu leurs cartes pourront les retirer à la mairie, bureau des listes électorales, de dix heures du matin à deux heures après midi.

Les élections auront lieu le mercredi 19 pour les nominations suivantes :

2^e canton, un membre du conseil général (M. Terme, sortant).

4^e canton, un membre du conseil général (M. Mermet, sortant).

5^e canton, un membre du conseil d'arrondissement (M. Moumier, sortant).

Les opérations électorales, en ce qui concerne les conseillers d'arrondissement, auront lieu le lendemain des nominations des conseillers généraux.

Les conseillers sortants sont :

Pour le 2^e canton, M. Janson.

Pour le 4^e canton, M. Vachon-Imbert.

Une circulaire de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, renferme quelques instructions au sujet des érections de succursales et de vicariats.

Les chambres ont voté pour l'année 1846 un double crédit destiné à créer 300 succursales nouvelles et à allouer à 100 vicaires l'indemnité de 350 fr. sur les fonds de l'Etat. Les propositions de MM. les évêques, concertées avec MM. les préfets, ne devront pas dépasser le nombre de six succursales par département.

L'attention des évêques est particulièrement appelée sur les communes qui ne possèdent actuellement aucun titre paroissial. La réunion de ces communes à d'autres localités sous le rapport spirituel soulève de nombreuses difficultés. Leurs besoins religieux semblent devoir être satisfaits avant qu'on établisse une seconde succursale dans les communes déjà desservies par un prêtre à demeure.

Il est indispensable de désigner la date précise de l'établissement du vicariat à rétribuer sur les fonds du trésor, et d'adresser aux ministres les deux délibérations de la fabrique et du conseil municipal, contenant, l'une ou l'autre, l'engagement de payer au vicaire un traitement de 250 fr. au moins.

Ne devront point figurer sur les états de proposition les églises

ayant point de titre légal, ni les communes sollicitant l'établissement d'une chapelle vicariale. Il est de principe, en effet, qu'un vicariat subventionné par l'état ne peut être attaché qu'à une église en cure, succursale ou chapelle, et d'un autre côté le titre de chapelle vicariale doit être accordé par une ordonnance royale; il est par conséquent nécessaire d'instruire séparément les demandes de cette nature.

— Samedi dernier, entre quatre et cinq heures du soir, dans la rue Turpin-Rompa, des voleurs se sont introduits dans une chambre occupée par deux ouvrières piqueuses de bottines pendant que celles-ci étaient sorties pour aller rendre leur ouvrage. Lorsqu'elles sont rentrées, elles se sont trouvées dévalisées.

— On annonce pour demain l'avant-dernière représentation de M. Araldi dans *Lucrèce*, et pour vendredi, 21 courant, la dernière représentation dans *Virginie*.

— La vente du château de Voltaire, à Ferney, a eu lieu mercredi devant le tribunal de Gex. Cette terre a été adjugée pour la somme de 46,000 f. à M. Grignolet, ancien fabricant de châles à Paris.

Le *Journal de Genève* ajoute, ce que nous laissons sous sa responsabilité, que M. Grignolet, que l'on dit possesseur d'une fortune considérable, a un fils sourd-muet qui, assure-t-on, doit épouser une jeune personne appartenant à une famille distinguée de Genève.

— On annonce qu'un inconnu, vêtu assez convenablement, a été trouvé pendu dans la forêt du Bohas (Ain). Sa mort remontait à huit ou dix jours.

— On lit dans le *Journal de l'Ain* :

« Le conseil municipal de Bourg, par une généreuse initiative qui lui appartenait, a ouvert une souscription pour ériger un monument modeste sur la tombe de notre tant regrettable artiste, M^{lle} Elisa Blondel, et s'est inscrit pour une somme de 100 f. Il a ratifié la concession faite par M. le maire du terrain où elle a été inhumée. Le sentiment public avait devancé ce vote et saura y répondre.

« Désirant perpétuer dans la cité le souvenir de la jeune femme dont l'illustration artistique et le beau caractère sont encore rehaussés par les difficultés qui ont entouré sa vocation, le conseil a exprimé le vœu que le portrait de M^{lle} E. Blondel, peint par elle-même pour sa famille, et qui porte le cachet si distingué de son talent, fût un jour placé dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, comme pendant du gracieux tableau de genre qu'il doit à son pinceau.

« Puisse ce touchant hommage rendu à la jeune artiste par les représentants de la cité où elle a reçu le jour être accueilli par sa famille comme un nouveau témoignage de la sympathie publique, et contribuer à adoucir la douleur d'une perte aussi grande qu'irréparable ! »

— Une scène déplorable a eu lieu, le 6 de ce mois, à Saint-Martin-le-Colonel, dans le Royannais, et a nécessité l'intervention de la gendarmerie, qui a arrêté la nommée Marie Lambert, de cette commune, surprise en flagrant délit de dévastation de récoltes et de voies de fait graves contre son frère et son père. La délinquante était dans une telle fureur qu'il a fallu employer la force pour faire cesser ses actes coupables. On l'a vu arracher la presque totalité des plantations d'un coin de terre d'une certaine contenance, et elle a méconnu l'autorité de son père au point de lui jeter à la tête une pierre qui lui a fait une blessure de quatre lignes de longueur sur deux de profondeur, avec effusion de sang.

Ces faits ont été recueillis dans un procès-verbal qui a été adressé à M. le procureur du roi de Valence. On espère cependant que les torts de cette malheureuse seront atténués par l'excuse que pourra fournir son état mental, qui ne paraît pas des plus sains, à en juger par certaines excentricités dont elle aurait précédemment donné la preuve.

(*Courrier de la Drôme.*)

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier :

« Nous annonçons comme très probable la prochaine arrivée à Montpellier d'Ibrahim-Pacha, qui va passer l'hiver aux eaux du Vernet avec une suite nombreuse. Ibrahim Pacha vient d'Italie, des eaux de Saint-Julien, dans le voisinage de Pise, où, comme on sait, il a été heureusement opéré par le docteur Lallemand ; il vient compléter sa convalescence dans le bel établissement du Vernet. Ibrahim, le vainqueur de Nézib, est en compagnie de son compagnon de gloire, Soliman-Pacha, ancien officier de nos armées impériales, aujourd'hui major général de Mehemet-Ali ; il a encore avec lui un de ses cousins, son intendant, un traducteur, un jeune prêtre turc, son médecin particulier, six ou sept officiers de différents grades et un certain nombre de domestiques, en tout 35 ou 40 personnes.

« Ce cortège est attendu au Vernet dans les premiers jours de décembre, et, comme il est à peu près certain qu'Ibrahim débarquera à Marseille, il passera nécessairement par Montpellier.

« Soliman-Pacha a pris les devants, suivi d'un aide-de-camp, pour se soumettre plus tôt au traitement des vapeurs hydro-sulfureuses qui lui a été prescrit par M. Lallemand. »

Nouvelles diverses.

Le *Morning-Post* contient les détails suivants sur le mariage du capitaine Ibbetson et de lady Adela Villiers, à Gretna-Hall Tavern :

« Lorsque les deux futurs époux sont arrivés à deux heures et demie à Gretna-Hall, le forgeron qui marie présidait un banquet auquel assistaient de nombreux ingénieurs qui font des tracés en ce pays. Un message secret ayant été remis au président, il se leva brusquement de table et monta au salon, où l'attendaient ses deux visiteurs. Interrogé par le capitaine, qui lui demanda s'il célébrait des mariages, le forgeron déclara qu'il était dans l'habitude de le faire depuis bien des années, et qu'il continuerait, à moins qu'il n'en fût empêché par lord Brougham, qui, l'année dernière, avait tenté de s'attaquer à son privilège. Boniface, ayant demandé la permission de se retirer quelques instants, reparut bientôt en costume. Lady Adela Villiers, interrogée sur ses prénoms, éprouva quelque embarras. « Le prince de Capoue, dit le forgeron, a été marié par mon ministère ; il avait une kyrielle de seize prénoms ; il ne se rappela que la moitié, ce qui n'empêcha pas de le marier. »

« Les postillons de Carlisle, qui ont l'habitude de servir de témoins dans cette occasion (c'est leur privilège), furent mandés au salon. Les deux futurs déclarèrent qu'ils étaient célibataires tous deux, et qu'ils étaient venus à Gretna librement et spontanément, sans aucune contrainte. Boniface, se tournant vers le capitaine : « Prenez-vous cette femme pour votre femme légitime ? — Oui. » Boniface, reprenant : « Vous la prenez pour vivre suivant les commandements de Dieu dans le saint état du mariage ? Vous promettez de l'aimer et la secourir, de la chérir en santé comme en maladie, et, négligeant toutes autres femmes, de lui rester fidèle tant que vous vivrez tous deux ? »

« Le capitaine prêta ce serment avec le plus grand empressement et fit une protestation des plus vives à lady Adela Villiers. Lady Adela ayant fait des réponses et promesses identiques, le capitaine passa l'anneau du mariage au doigt de lady Adela, et Boni-

face dit d'un ton solennel : « Attendu que cet homme et cette femme ont consenti devant Dieu et les témoins à être mari et femme, en recevant cet anneau, je déclare qu'ils sont unis en la présence de Dieu et des témoins. »

« Il a été dressé acte dudit mariage sous cette rubrique et sur feuille imprimée : « Royaume d'Ecosse, comté de Dumfries, paroisse de Gretna. Certifications à tous ceux qui les présentes verront que Charles Parke Ibbetson, de la paroisse de Saint-Pancras, à Londres, comté de Middlesex, et Adela Corisanda Villiers, de la paroisse de Saint-Georges, à Londres, comté de Middlesex, ici présents, et déclarant être tous deux célibataires, ont été mariés aujourd'hui conformément aux lois de l'église d'Angleterre et aux lois de l'Ecosse. Dont acte, à Gretna-Hall, ce 6 novembre 1845. » Suivent les signatures : C. F. Ibbetson, Adela Villiers. Célébré par J. Linton ; témoins : James Linton, Robert Conley.

« La signature du capitaine était tracée d'une main ferme ; et celle de lady Adela d'une écriture très fine. Après la cérémonie, Boniface a fait prendre quelques rafraîchissements aux époux. Le capitaine a acquitté tous les frais, et à quatre heures les époux repartaient pour Edimbourg. Les ingénieurs, que la brusque sortie de Boniface avait étonnés, s'étaient concertés pour voir les époux à leur sortie. Lorsque la chaise de poste a passé devant eux, ils ont salué les époux par trois salves d'applaudissements. »

— L'ordonnance sur les biens domaniaux en Algérie, annoncée dans l'un de nos derniers numéros, est publiée par le *Moniteur*. Cette ordonnance, datée du 9 novembre, règle le mode d'administration et d'aliénation de ces biens.

— La journée de travail étant, en certains cas, en Algérie, la base de l'amende ou la mesure de l'impôt, une ordonnance royale, insérée dans le *Moniteur Algérien* du 10 novembre, dispose en ces termes :

« Le prix moyen de la journée de travail sera fixé tous les ans, pour toutes les localités de l'Algérie, par un arrêté du gouverneur général, rendu en conseil d'administration, sur la proposition du directeur de l'intérieur, et d'après les renseignements fournis par les autorités locales.

« Cette fixation ne portera néanmoins aucune atteinte au droit qu'auront toujours les maîtres et les ouvriers d'établir entre eux des prix différents. »

— Par ordonnance royale en date du 31 octobre, M. Courby de Cognord, chef d'escadron au 2^e régiment de hussards servant en Afrique, a été nommé officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

— MM. Barbut, maréchal-des-logis-chef au 2^e régiment de hussards, Barbier, maréchal-des-logis, et Testard, cavalier, au même régiment de hussards, tous trois servant en Afrique, sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur.

— Une nouvelle lettre du commandant Clère, datée de Mostaganem le 1^{er} novembre, détruit non seulement le bruit de sa mort, mais toute crainte au sujet de sa blessure. Cette blessure devait être prochainement cicatrisée.

— Le *Moniteur de l'Armée* publie diverses ordonnances par lesquelles ont été nommés :

Au grade de colonel, M. Audouy, lieutenant-colonel adjoint au général commandant l'école d'artillerie de Toulouse, en remplacement de M. Duhamel, retraité ;

Au grade de lieutenant-colonel, M. Rely, chef d'escadron au 2^e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Dadole, décédé ; M. Barbier, chef d'escadron, sous-inspecteur des forges de la Moselle, en remplacement de M. Maitrot, retraité ; M. Leroy, chef d'escadron au 10^e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Audouy, promu colonel ;

Au grade de chef d'escadron, M. de Farément, capitaine adjudant-major au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, à un emploi de chef d'escadron au 2^e régiment de hussards, en remplacement de M. Courby de Cognord, fait prisonnier de guerre.

— L'Odeon s'est ouvert le 16 novembre avec solennité, sous la direction de Bocage. La salle a été restaurée, et des travaux pour plus de 40,000 fr. ont été faits pour l'embellir. Les loges ont été garnies d'un fond rouge, et les balustrades sont blanc et or. Tous les hommes de lettres connus s'étaient donné rendez-vous dans cette salle, où se rencontraient aussi quelques personnages politiques, patrons du 11^{me} arrondissement, M. Decazes et M. le maire Démonis entre autres. Les étudiants occupaient une assez large place au parterre et dans les parages voisins du paradis. Ils étaient fort bruyants, mais non malveillants, au contraire ; leur théâtre de prédilection leur est rendu.

On a joué le prologue de M. Th. Gautier. Les traits d'esprit hyperbolique dont il s'est servi ont fait rire, et l'on a applaudi aussi quelques vers où l'on demande que les jeunes talents soient encouragés et non sacrifiés, comme c'est trop l'usage, aux gloires incontestées.

La troupe a défilé dans ce prologue, et nous y avons vu de fort jolis visages. Cela, dira-t-on, ne suffit pas. Non, sans doute ; mais, parmi ces jeunes femmes, il en est plusieurs qui ont déjà fait leurs preuves, et parmi elles nous citerons M^{lle} Planat (Naptal), que le Théâtre-Français a dédaignée avant la fugue de M^{lle} Plessy, et qu'il voudrait ravoier aujourd'hui, mais qu'il n'aura pas. On ne peut d'ailleurs juger encore aujourd'hui de l'ensemble de cette jeune troupe, où l'on compte déjà plusieurs artistes de talents reconnus. Ils ont montré du zèle et du talent dans la tragédie de *Saint Genest*, comédien païen, de Rotrou.

Rotrou, c'est triste à dire, n'est pas encore connu comme il devrait l'être. On dit Corneille, Racine ; on ne dit pas Rotrou. Et pourtant quel spectateur, après la représentation de cette œuvre magnifique, aurait pu dire qu'il préférerait *Polyeucte* à *Saint Genest* ?

Il n'y a pas d'amour dans cette œuvre originale, que M. Dumas ne connaît certainement pas, car il l'aurait réinventée. Comme dans *Hamlet*, il y a un théâtre sur la scène. Genest, comédien, est invité par Dioclétien et son gendre Maximin, tous deux persécuteurs du christianisme, à jouer le martyre d'Adrien. L'acteur se dispose à obéir. On fait les apprêts de la représentation. Marcelle, femme de Genest, consulte son miroir, qui lui dit (c'est M^{lle} Planat qui fait Marcelle) les choses les plus flatteuses. Enfin, tout va être prêt. Genest, repassant son rôle, entend une voix intérieure qui lui dit de céder au mouvement inconnu qui l'assiège ; déjà on entrait le sectateur du Christ sous le comédien païen. La pièce commence. Adrien proclame le vrai Dieu dans ses résistances aux conseils et à aux menaces de Maximin, représenté par un autre acteur, et aux supplications de sa femme Nathalie (Marcelle). On le charge de chaînes, il persiste. Mais tout d'un coup la foi parle au cœur du comédien ; l'acteur oublie son rôle, jette au loin ses ornements de théâtre, et se proclame chrétien. La cour applaudit, croyant à une parfaite imitation ; mais, détrompée bientôt, elle fait plonger Genest dans un cachot, et le comédien est mis à mort après avoir confessé Dieu.

Il y a dans cette tragédie une foule de beautés du premier ordre, et Bocage les a fait valoir avec un talent tragique dont il ne nous avait pas encore donné de telles preuves. *Saint Genest* est une

pièce romantique au suprême degré, et confirme cette vérité qu'il n'y a rien de nouveau que ce qui a vieilli. Elle aura soixante représentations, et ouvrira glorieusement la série des soirées de l'Odeon régénéré.

On a fini par une petite pièce en vers, dont nous ne parlerons pas, ne l'ayant pas vue.

— On vient de découvrir dans la commune de Vallereuil des prisons souterraines au sujet desquelles le *Journal de Bergerac* publie les détails suivants qui lui sont adressés par M. l'abbé Audierne :

« A l'extrémité d'un coteau, vers le levant, près du village des Fourcayries, est une pierre calcaire bonne à bâtir. Le propriétaire, ayant des murailles à relever, voulut utiliser cette pierre ; il fit exploiter. A son grand étonnement, il aperçut une ouverture faite de main d'homme. On enlève les terres qui l'obstruaient ; on remarque quelques marches. La curiosité est vivement piquée. On fouille avec plus d'ardeur ; on avance toujours, et à une profondeur de quatre mètres l'escalier tourne d'équerre. Mais, avant d'attaquer ce tournant, on voulut explorer une ouverture très basse et très étroite ; elle introduisait dans une cellule circulaire haute de soixante centimètres et d'une circonférence de douze mètres. Un soupirail presque imperceptible, donnant sur l'entrée de la prison, y introduisait un peu d'air, et une excavation dans le rocher indiquait la présence d'un lit.

« L'enlèvement des terres du tournant de l'escalier fit découvrir une seconde cellule de la même grandeur, mais avec cette différence qu'à son entrée était un tombeau où l'on a découvert une quantité d'ossements humains, et que dans cette cellule il existe deux anneaux en pierre taillés dans le rocher. Plus loin, toujours en descendant dans le roc vif, on a trouvé une troisième cellule avec un anneau en pierre. A l'entrée des portes, on voit encore les rainures profondes qui servaient à les fermer à l'extérieur. Ces cellules se trouvent creusées à vingt mètres au-dessous du sol, dans le rocher massif. On dirait de petites coupoles extrêmement régulières. Cette première découverte en amena bientôt une autre. En sondant le terrain avant d'entrer dans la prison cellulaire, on entendait un bruit sourd. On fouille, et l'on découvre de nouvelles cellules, mais d'un genre différent. Leur forme est celle d'un entonnoir renversé, et l'ouverture, de soixante centimètres, est dans le haut. Ainsi, une fois dans ces prisons, on n'en sortait plus. Un couvercle en fermait l'entrée.

« Nul doute sur la destination de cette prison : elle devait renfermer des victimes qui étaient vouées à la mort la plus affreuse. Mais à quelle époque remonte-t-elle, et qui la fit creuser ? Voilà le mystère que la nuit des temps nous dérobe. Sous Honorius, le désordre était tellement à son comble qu'on n'osait plus sortir. Des brigands parcouraient les campagnes, assiégeaient les routes ; non seulement pour voler, pour tuer, mais encore pour s'emparer des personnes et les enfermer dans des souterrains, afin d'en obtenir une rançon, ou les faire travailler, en guise d'esclaves, à tourner des moulins, ou à d'autres travaux pénibles et serviles.

« Est-ce à cette époque qu'il faut faire remonter la prison de Vallereuil ? Je l'ignore ; cependant, la forme des cellules fait croire qu'elles furent l'ouvrage du huitième ou du neuvième siècle. Les calamités de ces siècles appuieraient ma conjecture.

« Mais qui put faire construire cette prison ? Je l'ignore encore : les châteaux de Grignols et de Jaure en sont assez rapprochés pour fournir matière à quelques suppositions. Cependant, il faudrait attribuer à leurs seigneurs trop de barbarie, et nous n'oserions jamais dire : cette prison fut celle des châteaux de Grignols et de Jaure ; les maîtres en étaient trop puissants pour être féroces avec ce raffinement. Nous pensons plutôt que cette prison fut creusée par des brigands, qui en faisaient un tombeau pour leurs victimes, et pour eux une retraite et un refuge. »

— L'histoire suivante, sous la rubrique de Rome, 22 octobre, est publiée dans la *Gazette de Voss* :

« Un jeune disciple de Loyola, admis dans l'intimité d'une famille romaine, avait séduit la demoiselle de cette maison. La jeune personne était sur le point de devenir mère. La famille, qui était parvenue à découvrir le coupable, recourut à l'autorité compétente, qui négligea de s'occuper de cette affaire. On finit par s'adresser à Sa Sainteté. Le pape insista pour que l'affaire fût rigoureusement instruite. Lorsque le supérieur des jésuites fut informé de ces poursuites, il fit venir l'accusé, lui représenta qu'il avait compromis l'ordre et lui déclara qu'il lui fallait se soumettre à tout pour sauver la dignité de la compagnie. En un mot, il lui proposa de subir le traitement que Fulbert infligea à Abélard. Sur le refus du jeune jésuite, les chirurgiens qui se tenaient tout prêts se présentèrent pour procéder à l'opération.

« Quand le malade fut hors de danger, on l'envoya à la campagne, et les révérends pères déclarèrent que l'affaire serait instruite, lorsque le jeune prêtre serait de retour d'une mission. Il revint. Il résulta de l'examen des hommes de l'art que l'accusé ne pouvait être coupable de la séduction, parce que dès sa tendre jeunesse il avait subi la castration, et que la jeune fille avait voulu couvrir sa honte en calomniant le saint ordre.

« Ainsi, la famille fut déboutée de sa poursuite, et la jeune fille demeura livrée au mépris public. »

— On lit dans le *Propagateur de la Champagne* :

« Dans ses révélations sur les subventions accordées aux journaux ministériels des départements, M. Toussnel n'a abordé qu'un des points de cette question. On ne donne pas seulement de l'argent aux entrepreneurs de feuilles de préfecture et aux scribes qui les dirigent. Souvent on leur donne des brevets d'imprimerie et de lithographie ; on leur envoie gratis une correspondance faite par le bureau de l'esprit public ; on leur fait parvenir leurs lettres sous le couvert de la préfecture, ce qui les affranchit des droits de port ; on leur permet de distribuer, probablement avec impunité, des journaux non timbrés ; on abonne les maires, aux frais des contribuables, à ces pauvres libelles, et on couronne le tout en leur attribuant le monopole des annonces judiciaires. L'administration n'est pas seule mêlée à cette corruption audacieuse. La magistrature elle-même se trouve compromise de fait par sa participation à cette distribution de largesses immorales. »

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

La cour du banc de la reine, dit le *Globe*, sera bientôt appelée à résoudre l'une des plus compliquées et des plus délicates questions qui puissent être soumises à sa jurisprudence. Il s'agira de savoir si un membre du clergé de l'église anglicane peut, par acte spontané, cesser d'appartenir au clergé. Les vœux d'obéissance à ses supérieurs spirituels, prêts au moment où il a été ordonné, ne l'engagent-ils pas toujours ? Peut-il se dépouiller du caractère dont l'évêque l'a investi ? Cette question va se présenter à l'occasion des poursuites exercées par l'évêque d'Exeter devant la cour d'ecclésiastiques contre le révérend J. Shore, desservant une chapelle dans le hameau populaire de Bridgetown.

—Le Times attaque vigoureusement l'indécision et l'immobilité du cabinet anglais, qui pourtant sait bien qu'il y a manque ou insuffisance de bon blé en Angleterre, absence de pommes de terre en Irlande, et menace de disette en Ecosse.

« Vous attendez, pourquoi? s'écrie le Times. Déjà des gouvernements du continent semblent chercher à se précautionner contre le même danger qui les menace, et il est facile de voir déjà, par l'expression des sentiments et de l'opinion de bon nombre de Français, que nous aurons peu de ressources à espérer du seul pays de l'Europe qui put nous fournir ces secours avec facilité. Les gouvernements paternels des états du Nord ne sont pas moins jaloux que les ministères constitutionnels de France et de Belgique d'assurer à leurs sujets des approvisionnements à bon marché. Il est vraisemblable que tous les gouvernements européens, absolus et constitutionnels, se concertent pour empêcher ce qu'ils appellent la rapacité importune et contre-nature de l'or et de la faim des Anglais d'épuiser leurs marchés et d'affamer leurs peuples. Quiconque connaît la jalousie inspirée au dehors par la grandeur de l'Angleterre et les vœux cordiaux souvent exprimés pour son humiliation, doit penser que l'on saisisait avec empressement l'occasion de neutraliser l'influence de l'or anglais et de lui refuser des secours nécessaires. »

ESPAGNE.

Voici quelques détails sur la tentative de soulèvement qui a eu lieu à Valence :

Le 3 de ce mois, vers huit heures du soir, quelques soldats du régiment de Gironne, excités par un sous-officier du même corps, se répandirent dans la caserne de San Francisco, où ils étaient logés, en proférant les cris de *Viva la liberté! Mueran los ministros!* Voyant qu'ils ne pouvaient réussir à entraîner leurs camarades, et comprenant en même temps à quels dangers les exposait leur téméraire entreprise, ils cherchèrent leur salut dans la fuite. Mais, arrivés à la porte de la caserne, ils trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. En effet, les officiers avaient eu le temps de se rendre au corps-de-garde et de rassembler leurs soldats; ceux-ci, rangés en bataille, se mirent en devoir d'empêcher les fuyards de sortir. Une collision s'ensuivit, dans laquelle le commandant du poste, don José Garcia Nava, deux officiers et quelques soldats furent blessés. Les mécontents, au nombre de vingt, parvinrent ainsi jusqu'à la place voisine, où vint se réunir à eux un groupe d'hommes armés avec lesquels ils entretenaient sans doute des intelligences. Ils se dirigèrent avec leurs nouveaux auxiliaires vers la caserne del Pilar, où ils renouvelèrent leurs tentatives pour soulever un autre bataillon de leur régiment. Mais, ayant échoué pour la seconde fois, force leur fut alors de se disperser sur divers points de la ville, où ils furent successivement arrêtés par des détachements de troupe et de garde civile que les autorités avaient détachés à leur poursuite.

Le promoteur du soulèvement, sergent-major au régiment de Gironne, est, assure-t-on, parvenu à trouver un lieu de refuge.

ITALIE.

On écrit de Naples, à la date du 5 novembre :

« On attend ici l'empereur Nicolas, qui doit venir passer deux semaines auprès de la cour napolitaine; il retournera ensuite à Palerme, pour y célébrer sa fête auprès de l'impératrice. L'empereur a établi à Palerme une véritable cour, où il déploie le plus grand luxe.

Il paraît que l'empereur, après avoir célébré sa fête, retournera en Russie par Venise et Trieste.

« Ce ne serait alors que vers le 20 décembre, car la Saint-Nicolas n'arrive que le 18 décembre, d'après le calendrier russe. »

HAÏTI.

Le capitaine Maugras, du trois-mâts de Nantes l'*Andromaque*, parti de Saint Marc (Haïti) le 1^{er} octobre dernier, et entré en Loire le 11 novembre, rapporte que, le 17 septembre, une révolution a éclaté au Port-au-Prince. Les insurgés, ayant éprouvé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, se sont repliés sur Leogane, où ils ont été poursuivis et défaits. Le chef s'est brûlé la cervelle, et tous ceux pris les armes à la main ont été fusillés.

IRLANDE.

La dernière séance hebdomadaire de l'association du repeal, tenue à Dublin le 9 de ce mois, a été signalée par des incidents et par des discours assez remarquables. On en jugera par le compte-rendu suivant, emprunté à un journal anglais :

« Après quelques paroles prononcées par M. O'Connell pour exhorter les repealers à l'union, M. W. Smith O'Brien, membre du parlement, présente des développements sur la situation inquiétante de l'Irlande et sur la crainte d'une famine.

« L'intervention spéciale de la Providence, dit l'orateur, peut seule détourner les calamités qui planent sur l'Irlande. J'espère que le caractère irlandais se soutiendra dans cette crise effrayante, et que, quelque chose qui arrive, nous ne mendierons pas la charité des Anglais. (Applaudissements.) Il y a encore en Irlande de quoi nourrir la population, et si les vivres nous manquaient, je le répète, je compte que pas un Irlandais ne tendrait la main à l'Angleterre. (Ecoutez!) Jamais le peuple irlandais n'eut plus besoin qu'aujourd'hui d'une législature irlandaise prenant en main ses intérêts. Eh bien ! je déclare que si le ministère ne convoque pas avant Noël le parlement pour prendre en considération la situation de l'Irlande, il manquera à ses devoirs vis-à-vis de Dieu et des hommes. Il faut que le gouvernement taxe la propriété pour soulager le peuple, et c'est surtout par les propriétaires absents qu'il faut commencer. (Ecoutez !)

« Tel n'est pas l'avis, je le sais, de la presse périodique anglaise. Cette meute de journalistes fait retentir l'air de ses cris pour que l'on viole le peuple irlandais; elle demande la suppression de l'association du repeal. Vous la demandez; je vous défie de l'obtenir. (Applaudissements.)

« Une voix : Jamais ! Et la France ? et l'Amérique ? (Applaudissements.)

M. O'Connell : Faites sortir sur-le-champ cet homme. (L'interrompue est éconduite à la minute.) Pardon de vous avoir interrompu, mon ami. (Se tournant vers M. O'Brien.) Je sais que nous sommes entourés d'espions; nous devons nous en méfier.

« M. O'Brien, reprenant : Je ne conseille pas à l'Angleterre d'essayer de la force; jamais l'Angleterre ne court de plus grands périls qu'aujourd'hui, sans vouloir parler des embarras qui l'assiègent dans sa constitution intérieure et coloniale. Je ne crains pas d'avancer que l'Angleterre n'a pas maintenant un seul ami parmi les peuples de la terre. (Applaudissements.) En face de ces rivages, à quelques lieues de ses côtes, existe une nation rivale qui serait surtout charmée de se trouver face à face avec l'Angleterre sur les champs de bataille. (Ecoutez !) Cette nation a sous les armes une

force de 400,000 hommes bien habiles, équipés et disciplinés, sans rivaux en bravoure, et soutenus par une garde nationale d'un million d'hommes armés. Quand Louis-Philippe ne sera plus, un prince ambitieux ne pourrait pas établir sa dynastie avec plus de fermeté dans les cœurs et les affections du peuple français qu'en faisant la guerre à l'Angleterre. (Applaudissements prolongés.)

« La suprématie de l'Angleterre n'existe plus; la vapeur a fait une révolution dans le mode de la guerre maritime. L'été dernier, j'ai vu l'escadre d'évolutions entrer en mer; les bateaux à vapeur, grands et petits, manœuvraient légèrement autour des vaisseaux de guerre. Le vent était contraire, ces vaisseaux de guerre ne se mouvaient pas; heureusement le vent s'élève, et alors, mais seulement alors, l'escadre à voiles peut prendre la mer. Il est évident que le système de la tactique maritime doit être changé. (Ecoutez !)

« Quant aux bateaux à vapeur, les Français sont presque égaux aux Anglais en nombre et en force. (Ecoutez !) La flotte à vapeur française pourrait brûler toutes les villes des côtes de l'Angleterre. (On applaudit.) Quelle pourrait être l'éventualité de l'année prochaine? Sur qui pourrait se rejeter l'Angleterre en cas de calamité? Sur le peuple irlandais. (On applaudit.) Ces dangers ne sont pas imaginaires; les Irlandais doivent être les protecteurs de l'Angleterre, ou le royaume d'Angleterre tombera en lambeaux. Que l'on ne me parle pas de violences; en ce moment c'est l'Irlande qui décide des destinées de l'Angleterre. En terminant, je le répète, il est de l'intérêt de l'Angleterre de se concilier l'affection de l'Irlande. » (Applaudissements.)

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 18 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT		FIN COURANT	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	937 50	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	»	»	»	1145	1145 75
prime.	»	»	»	»	1147 50	»
Paris à Rouen. . .	»	»	960	»	965	966 25
prime.	»	»	»	»	977 50	975
Orléans à Vierzon.	»	»	675	»	675	672 50
prime.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Monterebau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	747 50	748 75	747 50	747 50
prime.	»	»	»	»	750	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le rhume, l'asthme, l'oppression, le catarrhe, le coqueluche, la constipation et les glaires sont guéris en peu de jours avec les **PASTILLES DE CALABRE** de Potard, pectoral agréable et facile à prendre.—A Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et M^{me} Louise Col, place Bellecour, où se trouve le **TOPIQUE SAÏSSAC** qui détruit la racine des cors et œils-de-perdrix.

PAGNERRE,
Editeur,
RUE DE SEINE, 14 BIS.

ALMANACH POPULAIRE POUR 1846.

1 VOLUME IN-12
de 144 pages.
PRIX : 50 CENTIMES.

Par des Députés, des Magistrats, des Journalistes, etc. --- 15^e ANNÉE.
Orné d'un grand nombre de jolies Vignettes.

TITRES DES ARTICLES ET NOMS DES RÉDACTEURS DE L'ALMANACH DE 1846.

Les Jésuites en France, B. HAUREAU.—Le Conseil de Famille, H. CORNE, député.—Dieu bénit le Travail, UN VIEUX MAGISTRAT.—Des Alliances de la France, A. MARRAST, rédacteur en chef du *National*.—De la Marine en France, A. DORNÈS, rédacteur du *National*.—Les Crèches, PEUGER.—Poésie, EMILE DESCHAMPS.—Le général Jackson, E. CAYLUS, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.—Question ouvrière, CHAPUIS-MONTLAVILLE, député.—La Passion du Jeu, E. NEUVÉLISE.—L'Orphéon, G. HEQUET.—Lettre à B. Wilhelm, P. J. BÉRANGER.—La Chute d'un Ange, M^{me} CLEMENCE LALIRE.—Le Chien et le Lion, fable, BOYER NIOCHE.—Les Cuisse d'Épargne.—Budgets de la France.—Les Sergents de la Rochelle et les Frères Bandiers, ALPHONSE ESQUIROS.—Godefroy Cavaignac, A. MARRAST.—Pensées diverses, F. LA MENNAIS.—Joseph Labattut, ALFRED POURCHEL.—L'Aspirant de Marine, CASIMIR HENRICY.—La Victime d'une Faute, S.—Un Chiffonnier, CHARLES BARBARA.—Le Coq Prudent, LAVALETTE, député.—De l'Agriculture en France, E. PAGNERRE, rédacteur du *Journal du Loiret*.—Conversation entre deux petits Enfants, M^{me} HERMANCE LESGUILLON.—Un Ami, L. F.—Réforme postale, L. DURAS, rédacteur du *National*.—La Philanthropie et les philanthropes, BLAIZE.—Ce que c'est que l'Aumône, P.-J. STAHL.—Léona, WILLIAM L. HUGHES.—Les Artisans illustres, ADELE BATTANCHON.—Une Séance d'Emulation à Petit-Bourg, PAGNERRE, éditeur, etc.

A VENDRE. UNE PROPRIÉTÉ Située à la Croix-Rousse, rue d'Enfer. BAINS DE DIANE.

Cette propriété sera vendue en plusieurs lots. Elle se compose d'une maison bourgeoise bien agencée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, un jardin complanté d'arbres à fruits en rapport et ombragé, une citerne où l'eau ne manque jamais. Cette partie se trouve indépendante.

L'autre partie se compose de l'établissement de bains. L'eau y est fournie par un puits dont l'analyse de ses eaux a été faite par M. Tissier, ex-professeur de chimie de la ville de Lyon et membre de plusieurs sociétés savantes. Son rapport, réunissant toutes les qualités désirables, sera montré à ceux qui l'exigeront. L'abondance des eaux que l'on obtient au moyen d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux (qui a son autorisation) est de cent litres à la minute consécutive, sans que l'eau baisse dans le puits, qui a toujours 1 mètre 30 centimètres de puisage.

On trouvera toutes les facilités pour le lavage et le lessivage servant aux besoins de l'établissement et du public. Il y a un séchoir à couvert.

S'adresser sur les lieux pour voir ladite propriété et pour traiter. (4962)

DÉPOT de thés, chocolats, fruits glacés de Clermont et vins fins, premier choix, et à des prix très modérés, rue Saint-Dominique, 5, à l'entresol, grand escalier. (6843)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (8651)

AVIS. Samedi 15 novembre, il a été perdu un coupon de 28 actions appartenant à M^{me} veuve Prayes.

On est prié de le rapporter quai de la Baleine, n. 21, au 2^e. Il y aura récompense. (6847)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare, à Couturier, à Saint-Etienne, à Ayot, à Villefranche; à Morel, à Mâcon; à Trévilly, à Vienne; à Delaune, à Voiron; à Plana, à Grenoble. (8695)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un **SIROP** qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

AVIS. Un jeune homme de vingt-sept ans, sachant lire et écrire, et pouvant donner tous les renseignements convenables, désire se placer comme garçon de peine dans un magasin ou garçon de chambre, etc.

S'adresser chez M. Bachelard, scieur de long, quai d'Albret, aux Brotteaux. (6848)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS.

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrouements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9174)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

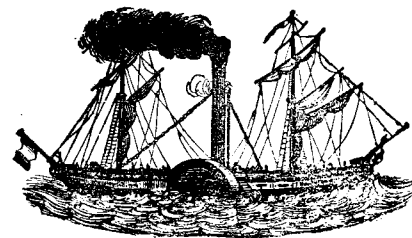
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN À PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.

Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacien des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (4904-7608)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Vendredi vingt-un novembre 1845, à dix heures du matin, rue Saint-Jean, n. 54, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire priseur, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Claude Effantin, qui était peseur public à Lyon. (6537)



SERVICE SPÉCIAL
ENORE

LYON ET VALENCE

PAR LES BATEAUX À VAPEUR

L'AGLE ET LE CYGNE.

Départs tous les jours du port de la Charité, à dix heures du matin. (7341)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8275)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue de la Poudrerie, 19.